



COMMUNIQUÉ
Paris, le 28/10/2024

DÈS 2025, LES RADARS AUTOMATIQUES POURRONT DÉTECTER TROIS NOUVELLES INFRACTIONS : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » DÉNONCE CETTE MESURE.

Alors que la France compte déjà environ 4 000 radars automatiques, une hausse de 4 % du nombre d'appareils est à prévoir pour 2025, tandis que le Gouvernement envisage également de déployer sa nouvelle arme de verbalisation massive, avec l'implantation, au minimum, de 500 radars urbains partout en France prévue suite à l'adoption de la loi 3DS.

Parallèlement, les radars automatiques seront modernisés et devrait désormais mettre en œuvre l'Intelligence Artificielle pour contrôler 3 infractions supplémentaires : le non-respect des distances de sécurité, le non-port de la ceinture et l'usage du téléphone tenu en main au volant. **L'association « 40 millions d'automobilistes » dénonce le recours à outrance au système de verbalisation automatique, alors que le retour de contrôles routiers des forces de l'ordre permettrait une meilleure prévention des comportements dangereux.**

Trois nouvelles infractions détectées

À partir de 2025, les radars ne se contenteront donc plus de détecter et sanctionner les excès de vitesse : grâce au recours à l'IA, ils seront désormais progressivement dotés de nouvelles fonctionnalités permettant de flasher les automobilistes s'ils ne respectent pas la distance de sécurité entre les véhicules, s'ils ne portent pas leur ceinture et s'ils utilisent leur téléphone portable au volant.

Chacune de ces infractions donne lieu à une amende de 135 € et à un retrait de trois points sur le permis de conduire. Il est important de noter que ces infractions sont cumulables, il sera donc possible d'être sanctionné simultanément pour les trois infractions par le même radar.

Mais l'automatisation de la verbalisation de certaines infractions est problématique pour l'association « 40 millions d'automobilistes » : « Si un automobiliste se fait doubler par un autre et qu'il se rabat devant lui sans respecter la distance de sécurité, c'est l'automobiliste qui s'est fait doubler qui sera sanctionné, alors que c'est bien la victime ! Ces nouveaux radars n'ont pas d'enjeux véritables de sécurité routière, ils ne permettent que des intérêts financiers plus importants. » explique Philippe Nozière, Président de l'association.

Le projet de loi de finances pour 2025

Toutes ces dispositions ont de quoi inquiéter, car le Gouvernement prévoit d'ores et déjà une avalanche de PV, le PLF 2025 indiquant « *une hausse des dépenses d'éditique et d'affranchissement imputables à la production et à l'envoi des avis des contraventions* ».

« En plus de ces nouvelles mesures, la généralisation du 30 km/h dans les villes et ces nouveaux radars vont s'avérer terribles pour le portefeuille des automobilistes ! Rappelons que pour les excès de vitesse inférieurs à 20 km/h dans des zones où la limitation est inférieure ou égale à 50 km/h, le montant de l'amende forfaitaire s'élève à 135 € (et non 68 €) ! Pour autant, on ne peut évidemment pas qualifier de "chauffard" un usager qui se déplace à 35 km/h en ville », rappelle Pierre Chasseray, délégué général de « 40 millions d'automobilistes ».

L'association « 40 millions d'automobilistes » tient à rappeler que cette propagation des abaissements de limitations de vitesse n'est pas acceptable. C'est pourquoi elle appelle tous les usagers de la route à se mobiliser en signant la pétition en ligne [Pas des Escargots !](#).

Pour rappel, celle-ci a pour objectif de démontrer l'inutilité des mesures systématiques d'abaissement des limitations de vitesses au regard de l'accidentalité routière, des émissions polluantes et des nuisances sonores, et de rappeler que les discours anti-voiture sont le fait de minorités extrémistes, bien loin des considérations et des besoins quotidiens de la grande majorité des usagers de la route.



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'eupéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobile, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com